

COMITE SYNDICAL DU 6 MARS 2026 DELIBERATION DCS26_03_06_20

L'an deux mille vingt-six, le six mars, à neuf heures, en application du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Comité syndical du Syndicat d'Eau de l'Anjou, au Parc départemental de l'Isle Briand au Lion d'Angers, sous la présidence de Monsieur Thierry Gallard, président du SEA.

Communauté de Communes	NOM-Prénom	Fonction	Présent	Excusé(e)	Absent
ANJOU BLEU COMMUNAUTE	M. GRIMAUD Gilles	Titulaire	x		
	M. ANNONIER Claude	Titulaire	x		
	M. AUBRY Fabien	Titulaire		x	
	M. MARY Yves	Titulaire	x		
	M. ROUJOU Loïc	Suppléant			x
	M. GUERIN Patrice	Suppléant			x
CC ANJOU LOIR ET SARTHE	M. GUILLEUX Jean-Philippe	Titulaire	x		
	M. RIGAUD David	Titulaire	x		
	M. CHERBONNIER Noël	Titulaire	x		
	Mme DESMARRES Martine	Titulaire			x
	M. CAMUS Emmanuel	Suppléant			x
	M. DE VILLOUTREYS Thierry	Suppléant			x
CC LOIRE LAYON AUBANCE	M. GALLARD Thierry	Titulaire	x		
	M. SCHMITTER Marc	Titulaire	x		
	M. NOYER Robert	Titulaire	x		
	M. LAVENET Vincent	Titulaire	x		
	M. DAVY Gilles	Titulaire			x
	M. FONTENEAU Jean-Jacques	Titulaire	x		
	M. ARLUISON Jean-Christophe	Suppléant			x
	M. MOUSSEAU Damien	Suppléant			x
	M. LEHEE Stephen	Suppléant			x
CC VALLEES DU HAUT ANJOU	M. GLEMOT Etienne	Titulaire	x		
	M. BUREAU Arnaud	Titulaire	x		
	M. BRU Jean-Pierre	Titulaire	x		
	M. DRIANCOURT Marc-Antoine	Titulaire	x		
	M. BELLANGER Dominique	Suppléant	x		
	M. NIREFOIS David	Suppléant			x

Assistaient également à la réunion :

M. Christophe TRIPET - DGS, Mme Valérie BERTIN - DAF, M. Renan BOURGEOIS - responsable suivi exploitation, Mme Aurélie LACROIX- directrice des services techniques, M Mathieu MICHEL- directeur opérationnel Régie et Mme Maryse BERNHARD - chargée de la vie institutionnelle.

Secrétaire de séance : Jean-Philippe GUILLEUX, délégué d'Anjou Loir et Sarthe

Délégués titulaires en exercice : 18

Nombre de titulaires présents : 15

Nombre de suppléant présent et votant : 0

Nombre de pouvoir : 1 de F AUBRY à Y MARY

Nombre de votants : 16

Date de la convocation : 26 février 2026

OBJET : REMISE GRACIEUSE A UNE SOCIETE DE VERN D ANJOU

Vu l'article 193 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Considérant la contestation de l'abonné « SIP », société domiciliée à Vern d'Anjou sur la facture d'un montant de 465,49 € TTC en aout 2021 (facture 17705).

Le Président expose :

Actuellement en matière de dégrèvements et de remise accordés à certains usagers, le service clientèle applique la loi Warsmann ainsi que la délibération cadre DCS23_29_09_12 relative à des dégrèvements exceptionnels accordés par le Président.

La société « SIP » a été facturée en 2021 d'une consommation de 286 m³ sur un compteur d'herbage pour un montant de 465,49 € TTC. La société a contacté le service clientèle du SEA à la réception de sa facture, le 30/08/2021 afin d'indiquer qu'il s'agissait d'un usage RIA (Robinet Incendie Armé, moyen de secours de première intervention alimenté en eau en permanence et prêt à l'utilisation) et qu'elle n'avait pas utilisé ce compteur sur la période facturée.

Après vérification du compteur par un fontainier, il s'avère qu'il y a eu une erreur d'index lors de la relève.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

- **Autorise le président, ou son représentant, à concéder une remise gracieuse sur l'intégralité de la facture de l'abonné : 441,22 € HT / 465, 49 € TTC**
- **Autorise le président, ou son représentant à inscrire le montant de la facture faisant l'objet d'une remise gracieuse en « subventions de fonctionnement exceptionnelles » au chapitre 67**
- **Donne tous pouvoirs au Président ou son représentant pour l'application et l'exécution de la Présente.**

**Vote : 16 voix pour, 0 contre, 0 abstention
Unanimité**

Transmise au contrôle de légalité via SLOW cf. tampon
Délibération mise en ligne sur le site internet du SEA

Envoyé en préfecture le 13/03/2026

Reçu en préfecture le 13/03/2026

Publié le

ID : 049-200077402-20260306-DCS26_03_06_20-DE

